

L.1 - 2.5 - Annexe 5 : Projet de formation à la présidence d'obsèques

Mise à jour 2024/09/13

<p>1. Discernement</p>	<p>Discernement des personnes pour cette formation</p> <p>Autorité d'appel et de discernement : conseil d'inspection luthérienne / conseil consistorial réformé en lien avec</p> <ul style="list-style-type: none">• Le service des prédicatrices-teurs laïques• Le service AESMS <p>Personnes à discerner :</p> <ul style="list-style-type: none">• Personnes à former : Personnes déjà reconnues comme prédicatrices-teurs, et ayant déjà présidées des cultes dominicaux Aumôniers AESMS nécessité de disponibilité en semaine• Pasteur-e-s formateurs
<p>2. Formation initiale</p> <p>Un samedi après-midi</p> <p>14h - 18h Avec café</p>	<p>Après-midi de formation préparatoire</p> <p>Objectifs : repères théologiques (livret 1 UEPAL) Apprendre à maîtriser les étapes : visite-mise en bière- mise en terre (crémation), culte, visite post obsèques ... L'accent sera mis sur la « conduite-présidence » des obsèques, maîtrise des temps, lieux, acteurs... Le « comment », le « contenu » étant donné par les outils</p> <p>Méthodes : Description des temps Travail sur les outils,</p> <p>Outils : Introduction UEPAL aux obsèques : livret 1 Liturgies UEPAL : livrets 2 & 3 Lettre UEPAL aux pompes funèbres Dépliant UEPAL aux familles « Pour les jours de deuils » Article de L. Schlumberger in ETR 1991/2 pp. 265-268</p> <p>Ressources en formation: équipe « obsèques UEPAL » contacter pierre.magne-de-la-croix@uepal.fr</p>
<p>3.1 Stage observation & relecture</p>	<p>Participation à des obsèques</p> <p>Objectifs : Apprendre à conduire des obsèques Acquérir de l'expérience Vivre le temps et l'espace du deuil</p> <p>Méthode : Observer le travail d'un/e pasteur-e Accompagner un/e pasteur pour la totalité de la prise en charge d'obsèques : <i>visite préparatoire à la famille, mise en bière, culte au Temple à l'église, mise en terre, visite 2-3 semaines après les obsèques.</i></p> <p>Échanges et reprise avec le/la pasteur-e formatrice.</p>

<p>3.2 Stage mise en pratique</p>	<p>Co-présidence avec le/la pasteur-e formatrice-teur des étapes d'obsèques Reprise avec le/la pasteur-e formatrice Rédaction d'un compte rendu succinct</p> <p>Présidence, en présence du / de la pasteur-e formatrice-teur, des étapes d'obsèques dont le culte Reprise avec le/la pasteur-e formatrice Rédaction d'un compte rendu succinct</p>
<p>4. Agrément & lettre de mission</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur rapports et entretiens des pasteur-es formateurs le conseil d'inspection luthérien / le conseil consistorial réformé donne un agrément de 3 ans validé par la lettre de mission : la personne agréée s'engage sur 3 ans et à participer à la formation continue annuelle • La personne agréée intervient à la demande exclusive d'un-e pasteur-e ou d'un conseil presbytéral • La personne agréée bénéficiera du suivi du conseil d'inspection luthérien / du conseil consistorial réformé
<p>5. Formation continue</p>	<p>Un après-midi par an</p>